



Union Nationale des Acteurs du Développement Local

Mise en œuvre des contrats de ruralité

**Accompagnement par l'UNADEL de 5 territoires ruraux
éléments de synthèse**

Décembre 2016 – Juillet 2017



Mise en œuvre des contrats de ruralité

Accompagnement par l'UNADEL de 5 territoires ruraux

éléments de synthèse

I les contours de la mission page 2

II les principaux enseignements page 5

III les territoires accompagnés page 14



avec le soutien financier du CGET

I - Les contours d'une mission

1) Préambule

Dans le cadre de sa mission le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), contribue à la mise en œuvre de la politique publique d'aménagement et d'égalité des territoires, en intervenant particulièrement sur les thématiques suivantes :

- **la promotion de l'égalité des territoires** : les causes des inégalités territoriales sont variées et sont souvent liées à l'emploi, aux problèmes sociaux qui touchent les habitants ou aux infrastructures. Le CGET vise à atténuer la couverture inégale du territoire national par les services publics et les services collectifs afin d'assurer aux habitants des conditions d'accès suffisantes à ces services ;
- **la construction d'une politique globale des territoires** : cet axe s'attache à atténuer la dichotomie persistante entre les milieux urbains et ruraux par l'élaboration d'une politique qui s'adresse à tous les territoires. Cependant, la diversité des situations implique une multiplicité des problématiques locales ne pouvant être résolues par une réponse unique. A cet égard et afin de répondre aux mutations économiques, le CGET s'attache à assurer la continuité territoriale de l'Etat en prenant en compte tous les territoires qu'ils soient ruraux, urbains, périurbains, de montagne ou littoraux ;
- **un partenariat nécessaire entre l'Etat et les partenaires locaux** : la politique d'égalité des territoires est élaborée en concertation avec les acteurs locaux. Le CGET est également résolu à accroître la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi de la politique publique d'égalité des territoires. Ce souhait passe notamment par le développement des initiatives citoyennes.

C'est à ce titre que le CGET a confié la mission à l'Union Nationale des Acteurs du Développement local (UNADEL) d'accompagner 6 territoires dans la démarche de mise en œuvre d'un contrat de ruralité, en application des dispositions proposées par le Comité interministériel sur la Ruralité réuni en janvier 2016.

Les territoires ciblés ont été proposés par le CGET en concertation et en accord avec les représentants de l'Etat en région et avec l'Unadel.

Les délais de mise en œuvre du conventionnement et du recueil des avis des protagonistes locaux ont provoqué un nécessaire réajustement des objectifs, certains contrats ayant été signés avant le 31/12/2016 pour éviter les retards éventuels liés soit à la période électorale présidentielle soit à la réorganisation territoriale et aux modifications des périmètres des intercommunalités qui allaient intervenir au 1^{er} janvier 2017.

2) Rappel de l'objet de la convention :

Au travers de plusieurs rencontres organisées dans le territoire avec les différents signataires du contrat, élus, techniciens des EPCI/PETR, représentants de l'Etat, acteurs engagés dans les projets, il s'agit de mesurer ce que cette procédure apporte aux acteurs dans la conduite plus générale de leur projet de territoire, tant en matière de gouvernance que d'accélération de la réalisation de projets.

Il s'agit de vérifier si cette démarche contractuelle participe effectivement pour les acteurs locaux d'une mise en cohérence de l'action publique locale et d'une mise en cohérence des différentes interventions des niveaux supérieurs de collectivités, de l'Etat, voire des politiques européennes.

Il s'agit d'apporter selon les besoins exprimés par les acteurs du territoire un appui

3) Les territoires concernés :

- Les communautés de communes Val Eyrieux et Lamastre en Ardèche
- La communauté de communes du Bocage en Bourbonnais dans l'Allier
- Le PETR du Pays d'Auch dans le Gers
- La communauté de communes Sausseron Impressionnistes dans le Val d'Oise
- La communauté de commune Alpes-Provence-Verdon-Source de Lumière dans les Alpes de Haute Provence.

4) Les intervenants missionnés par l'Unadel

Le principe d'intervention retenu a été de constituer des binômes qui se sont répartis les territoires.

L'équipe des intervenants : Johan MILLIAN, Cécile DE BLIC, Valerian POYAU, Sylvain PAMBOUR sont intervenus en binôme avec Jean MAILLET sur les 4

premiers territoires, Yves GORGEU a fait équipe avec Claude GRIVEL sur le dernier territoire.

5) Période d'intervention

Entre décembre 2016 et juillet 2017.

Dans chaque territoire les interventions ont été programmées en fonction des attentes des acteurs locaux. Selon les territoires de 3 à 4 réunions ont été organisées sur des demi-journées ou des journées complètes, l'équipe d'intervention étant invitée à participer à des travaux programmés entre les acteurs locaux. Dans les Alpes de Hautes Provence, le nombre d'acteurs rencontrés et les distances ont nécessité une présence terrain sur 3 journées consécutives. Idem dans le Pays d'Auch, même si une 3^{ème} journée reste à programmer.

6) Les axes de travail nationaux permettant aux territoires et acteurs locaux d'identifier les projets pouvant être retenus comme éligibles à la programmation des contrats de ruralité

- a) L'accessibilité aux services et aux soins
- b) Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)
- c) Redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- d) Mobilités
- e) Transition écologique
- f) Cohésion sociale

II - Les principaux enseignements ...

1) Sur le rôle de l'Etat décentralisé dans des territoires en recomposition

La mise en œuvre des contrats de ruralité s'est inscrite pour les collectivités rurales, dans une période d'interrogations, de remises en cause et d'insécurité liée à l'évolution des dotations et donc du financement des investissements et des projets. Mais aussi parfois dans une certaine confusion sur le rôle et les prérogatives des uns et des autres suite aux recompositions territoriales, régionales, intercommunales et parfois communales avec l'avènement des communes nouvelles.

La mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe a également mobilisé les élus locaux sur la répartition et la prise en compte à l'échelle intercommunale de nouvelles compétences, voire sur l'harmonisation de ces compétences au sein de périmètres élargis (en particulier lorsque les communautés fusionnées n'assumaient pas les mêmes compétences initialement).

Evolution également du rôle des communes, qui récupèrent parfois des compétences autrefois déléguées, et de celui de leurs élus dont la représentation au sein de l'intercommunalité s'est souvent réduite.

Cette année 2017 est manifestement une année charnière, pendant laquelle les élus s'interrogent sur leurs moyens d'action, sur l'intérêt communautaire et communal, sur le choix des compétences, sur l'organisation des services intercommunaux issus des fusions, parfois sur les schémas de services et de mutualisation, sur les relations avec les nouvelles régions qui se recentrent sur leurs propres politiques et priorités du fait de la réduction de leurs moyens de fonctionnement et de leur réorganisation interne, et avec les départements écrasés par le poids des dépenses sociales et de moins en moins acteurs du développement territorial et des politiques d'aménagement.

Dans ce contexte, le devenir des structures de projet est également interrogé (notamment des Pays, mais aussi des GAL et d'autres organisations interterritoriales). Les instances de démocratie participative (conseils de développement) adossées au conseil de Pays sont souvent en veille et en attente de légitimation en lien avec les obligations de la loi NOTRe et des intercommunalités recomposées).

L'intercommunalité qui, ici ou là, épouse désormais les contours des anciens pays, s'y substitue désormais ou est en passe de le faire. Mais a-t-elle la même fonction ? Que subsiste-t-il de la participation de la société civile et de l'engagement des habitants ? On nous a souvent dit que la priorité n'était pas là aujourd'hui, qu'on verrait plus tard... On a aussi entendu dire que les élus n'étaient plus disponibles pour parler avec les gens et associer les habitants à leurs problèmes d'élus. Certains élus n'hésitent pas à confier que ce mandat sera le dernier, que cela devient vraiment trop difficile de faire face... et d'assumer son rôle de relais de la puissance publique en même temps que celui d'animateur d'un territoire...

Les questions scolaires, périscolaires, les prises de compétence à venir (le Gemapi, l'eau notamment) ... préoccupent en priorité les élus et mobilisent les agents intercommunaux.

Les animateurs des projets touristiques, des projets leaders ou autres dispositifs supports du projet de territoire et de l'animation territoriale, sont parfois réintégrés dans les services communautaires quand leurs postes ne sont pas supprimés.

La question de la capacité et de la volonté de maintenir des moyens pour l'animation territoriale et pour une ingénierie au service de l'élaboration et de l'animation du projet de territoire est donc posée.

L'existence même du projet de territoire se pose aussi parfois : quels moyens subsistent-ils réellement pour faire projet quand tout est mobilisé sur le fonctionnement, la gestion et l'administration des compétences techniques déléguées et/ou transférées ?

C'est pourquoi une nouvelle proposition de contractualisation faite par l'Etat en direction des territoires ruraux peut apparaître et être vécue comme arrivant bien tard ou au contraire comme une bonne nouvelle. Peut-être même une façon de revisiter et faire revivre la belle époque des contrats de pays chers aux développeurs de l'espace rural.

Avec ce dispositif, l'Etat propose en effet une contractualisation directe avec les territoires locaux. Certains peuvent y voir une tentation de recentralisation. D'autres y trouvent une manière de contourner les cadres et règlements imposés parfois par certaines collectivités départementales et surtout régionales.

Pour autant, on doit constater que l'effet multiplicateur d'un contrat concerté entre les territoires locaux et ses partenaires départementaux, régionaux, nationaux et européens n'est plus de mise. L'effet de la suppression de la clause générale de compétences pour les départements et les régions incite les collectivités communales et intercommunales à rechercher davantage un partenariat direct avec l'Etat et l'Europe ce qui pourrait justifier de retrouver

localement le rôle des sous-préfets développeurs et animateurs, aux côtés des élus locaux, des politiques publiques en matière d'habitat, de santé, d'énergie, de transition écologique et économique, etc...

Encore faut-il que la présence de l'Etat en proximité dispose toujours des moyens humains et des compétences requises. Les regroupements et mutualisations, comme les non remplacements des départs ont réduit ces moyens de manière drastique au cours des dernières années. Si parfois il pouvait y avoir doublon avec les moyens mobilisés par les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation et des transferts de compétence, il n'en reste pas moins que le retrait du financement de l'ingénierie de projet s'est ajouté à la réduction de l'investissement immatériel dans les territoires en besoin fort de matière grise.

Aussi, le contrat de ruralité peut-il donner un signe d'inversion de tendance significatif. Les acteurs locaux comme les agents de l'Etat en proximité aimeraient y croire.

2) Sur les effets d'annonce, l'opportunité et la réalité des moyens mobilisés

Les territoires ont bien saisi l'urgence à se positionner et à candidater aux contrats de ruralité. Certains ont été demandeurs alors qu'on ne leur proposait pas, d'autres ont été sollicités directement par leurs sous-préfets ou préfets. Des sommes ont été annoncées en projection locale de l'enveloppe nationale avec l'ambiguïté qui laisse à penser que le premier territoire candidat sera le 1^{er} servi et donc bien servi. D'où la désillusion forte au fur et à mesure de la précision des enveloppes départementales et surtout de leur répartition entre plusieurs territoires. Autre désillusion ou interrogation liée à la possibilité ou non de reconduction des crédits octroyés au titre de l'actuelle loi de finances. Ainsi le million annoncé et attendu dans certains territoires a pu être compris comme correspondant à l'enveloppe réservée pour la durée du contrat, ou pour la seule première année en espérant son renouvellement les années suivantes... ou encore comme à partager avec d'autres territoires...

Sans doute l'effet d'aubaine mis au service de la nécessité d'amorçage a-t-il induit ensuite un peu de mauvaise foi de part et d'autre, mais au moment où les budgets sont mis en tension, il y a forcément de l'agacement voire de la susceptibilité, certainement aussi de l'anxiété devant la difficulté de boucler l'exercice. On a aussi pu relever que des arbitrages préfectoraux ont pu fragiliser la crédibilité des agents de l'Etat en proximité immédiate des élus locaux.

Cela confirme en tout état de cause l'importance, après le changement de gouvernement et avant la confirmation des décisions budgétaires de la prochaine

loi de finance, de préciser les modalités de poursuite des contrats de ruralité sur la période triennale à venir.

3) Sur la nature des projets identifiés et retenus dans les contrats signés ou en cours de signature

La pression gouvernementale traduisant une réelle volonté, après avoir conventionné avec les métropoles, de donner des signes forts à la ruralité, le calendrier électoral comme les échéances liées à la mise en œuvre des nouveaux périmètres intercommunaux ont poussé les protagonistes locaux à finaliser très vite, parfois trop vite, le contenu des contrats signés ou à signer.

De fait, la programmation des actions retenues au titre de la première année résulte d'abord de l'identification des dossiers et projets en cours, pouvant être lancés ou réalisés dans l'année budgétaire ; le pragmatisme prévaut sur la priorisation de projets stratégiques qui pourraient s'inscrire mieux dans les axes et objectifs nationaux comme dans un programme concerté et articulé avec le projet de territoire.

Mais, on peut aussi considérer que là où il y avait une structure porteuse du projet de territoire et une ingénierie dédiée, il apparaît plus facile de faire émerger ou de mettre au-dessus de la pile les projets en attente de financement et prêts à être lancés, parce que déjà décidés.

En revanche, la disponibilité des élus et des techniciens dans cette période agitée n'a pas toujours été au rendez-vous et la sélection des dossiers s'est faite de manière pragmatique et parfois opportuniste. D'où une addition de projets communaux (notamment de transformation de locaux pour accueillir des services, des commerces ou du logement) avec un réel désir de faire revivre des villages ou des hameaux en déshérence, mais sans que cela s'inscrive dans un plan de développement concerté et priorisé ; sans certitude non plus du résultat dans la durée.

Mais, sans prise de risque, la ruralité ne se met-elle pas elle-même en danger ?

4) Sur le projet de territoire et les dynamiques locales

Dans le contexte plusieurs fois évoqué de la recomposition des territoires et des réductions des financements publics, dans celui également de l'essoufflement de certaines instances et de certains acteurs animateurs et porteurs de projets locaux, l'opportunité de construire une contractualisation directe avec l'Etat est

une véritable opportunité de remettre les habitants et les élus autour de la table pour construire de nouvelles dynamiques, parfois sur de nouvelles échelles. C'est aussi une aubaine pour soutenir la vitalité des villages et donner à voir rapidement des résultats concrets (à l'instar de la réouverture d'un commerce de proximité de type multiservices qui contribue à l'attractivité et au maintien des habitants).

5) Sur l'effet correcteur et amplificateur de la contractualisation

La contractualisation nécessite de réinvestir le dialogue entre les acteurs locaux et ceux qui agissent dans les territoires, qu'il s'agisse des agents de l'Etat décentralisé, du Conseil régional ou départemental ou encore de l'intercommunalité et des communes mais aussi de ceux des parcs naturels régionaux de l'association porteuse de la démarche de Pays ou du PETR constitué, des membres du conseil de développement, et de tous les autres acteurs culturels économiques éducatifs ou de santé notamment.

Elle oblige à travailler ensemble et à participer au processus de sélection. Mais cela ne s'improvise pas ; il y a besoin d'une animation et d'une réelle stimulation. On a pu constater que les territoires et les partenaires contractualisent vite et de manière pertinente au regard de l'intérêt des projets retenus pour les populations, dès lors que l'intelligence collective est au rendez-vous. Cela suppose que chacun fasse le pas de côté nécessaire et ne campe pas sur des certitudes ou de la défiance. Le pilotage concerté et inter partenarial de la construction du contrat est extrêmement efficace et pragmatique quand il réunit des hommes et des femmes qui se connaissent, qui ont l'habitude de travailler ensemble, de partager le diagnostic sur la situation du territoire local et de construire des projets communs.

Lorsque l'équipe de techniciens réunit un sous-préfet, un Dgs d'intercommunalité, un directeur de parc et un directeur de pays (par exemple) et qu'elle a la confiance des élus et l'aiguillon de la contractualisation à réaliser dans un calendrier serré, il peut y avoir une réelle plus-value. Si cette équipe peut s'appuyer sur l'expertise d'un conseil de développement et l'expérience d'une démarche participative stimulant le dialogue entre les élus et les associations locales voire même entre citoyens élus et habitants, on a la certitude que les dispositifs de financement seront mobilisés à bon escient et qu'il trouveront les compléments nécessaires dans l'engagement des collectivités locales.

Mais il y a des limites et des fragilités qui nécessitent un effort particulier et une attention vigilante des pouvoirs publics : les distances, la faible densité de

population et la disparition de nombreux services publics en milieu rural rendent la vie des habitants plus compliquée et la réalisation de projets structurants plus difficile. La mobilité est une préoccupation quotidienne. L'organisation de la moindre réunion de travail nécessite des efforts et surtout du temps. L'extension des périmètres intercommunaux met les habitants des franges à 2 heures de route des communes les plus éloignées et parfois même des bourgs-centres en zone de montagne par exemple. D'où l'importance pour l'Etat de prendre ces périmètres en considération dans sa propre organisation. Il en est sans doute de même pour le département et la région.

D'où l'intérêt de développer une contractualisation ciblée et spécifique pour la ruralité qui permette aussi d'y associer le département et la région. Si les territoires locaux ont affaire à au moins 3 strates de responsabilité sinon 4 en intégrant l'intercommunalité, leurs représentants ne sont pas si nombreux et les élus comme les techniciens sont vite épuisés par la démultiplication des réunions auxquelles ils doivent participer.

Pour autant la richesse du ratio que constitue le nombre d'élus communaux au regard de la population locale est sans doute insuffisamment exploitée et valorisée.

En conclusion

Le calendrier a certainement été un peu bousculé dans cette 1^{ère} année de mise en œuvre des contrats de ruralité. L'intention gouvernementale supposait vraisemblablement un peu de volontarisme dans un espace-temps contraint.

Cela engage très clairement les acteurs de ces contrats dans l'écriture des étapes suivantes. En ce début de second semestre il devient urgent et important de pouvoir confirmer les modalités de poursuite et de reconduction d'un dispositif perfectible mais qui a déjà prouvé son intérêt pour la ruralité.

Les territoires ruraux et particulièrement ceux que nous avons visités, sont dans cette attente d'une meilleure lisibilité sur l'avenir de ce contrat et sur la hauteur des financements mobilisables par l'Etat.

Si plusieurs lignes budgétaires du budget de l'Etat habituellement consacrées au financement des projets communaux et intercommunaux ont été recyclées pour pouvoir tenir certains engagements, on peut regretter que tous les territoires n'aient pas saisi l'opportunité de s'engager dans cette nouvelle contractualisation. Il s'agit d'un support efficace et d'un cadre pertinent, même si insuffisant, pour faire converger les efforts des uns et des autres au service d'un territoire et de ses habitants. C'est aussi un cadre de compensation, de redistribution et de renforcement de l'équité territoriale. Mais il reste une marge de progression évidente tant dans les montants consacrés que dans l'harmonisation des différents types de financement autour des axes prioritairement choisis de manière concertée, pour amplifier l'impact, en accompagnement du volet territorial des contrats de plan Etat-région par exemple.

On a également pu observer que la qualité du contenu des contrats tient beaucoup à la qualité de l'organisation des territoires et à l'expérience du montage des dossiers en articulation avec le projet global. L'engagement dans la réalisation du programme prévu dépend aussi beaucoup de la capacité d'animation du dit contrat. Lorsqu'une structure de type Pays préexiste, l'ingénierie d'animation facilite l'élaboration collective des dossiers et l'anticipation des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Cela montre bien l'importance de maintenir et de conforter l'affectation d'un pourcentage suffisant du montant global du contrat destiné à l'ingénierie pour en assurer la préparation et l'animation.

L'investissement dans la ressource humaine en capacité de jouer le rôle de l'ensemblier au service de la collectivité et de ses habitants est manifestement une condition de réussite de la contractualisation.

On peut donc se féliciter de retrouver l'Etat à l'initiative d'une contractualisation avec les territoires et d'une participation au financement de l'ingénierie. Ici ou là, cela a permis de maintenir des moyens d'animation au sein du Pays, sans toutefois garantir la pérennité de ces moyens au-delà de l'année en cours.

L'Unadel au terme de cette étape de la mission peut témoigner de l'importance de :

- l'ingénierie dans l'élaboration et l'identification des projets
- l'engagement des élus locaux
- l'interaction élus/techniciens qui permet de saisir l'opportunité du contrat de ruralité comme outil de réactualisation ou d'élaboration selon les cas du projet de territoire.

Proposer un contrat aux territoires en général, aux territoires ruraux en particulier, ne suffit pas si cela ne s'accompagne pas de moyens d'animation de la phase de préparation mais aussi de la mise en œuvre du contrat.

Comme l'a très bien compris un des territoires visités, il est proposé aux acteurs locaux de repérer les projets qui pourront se réaliser dans des délais raisonnables grâce au concours du contrat de ruralité et qui peuvent contribuer au projet de territoire ? Il peut également être souhaitable et nécessaire d'apprécier en quoi le projet de territoire peut contribuer à faire aboutir ce projet-là.

Le contrat de ruralité, avec toutes ses imperfections liées notamment à une mise en œuvre dans des délais contraints, peut vraisemblablement être retenu comme un outil au service de la ruralité et de ses différentes composantes parce qu'il n'y a pas de territoire sans devenir. A condition de considérer l'outil comme un moyen et un support d'une dynamique de projet et de renforcement du lien entre les acteurs locaux et leurs élus.

Ce rapport d'étape sera complété et enrichi par des fiches de présentation des caractéristiques des territoires et par la liste des acteurs locaux rencontrés. Des compléments d'analyse et des apports spécifiques relatifs à l'écoute faite dans chacun des territoires seront également annexés au rapport final.

Ce rapport d'étape volontairement contributif, peut servir de support et de document de travail à destination du CGET comme des territoires qui ont accepté de nous accueillir.

Le pays Asses- Verdon-Vaire-Var (A3V) et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumières ont expressément demandé une restitution in situ de la mission conduite dans le cadre de ce conventionnement Unadel/CGET, en souhaitant la présence d'une représentation gouvernementale de bon niveau et celle du CGET.

Pour notre part nous considérons cette demande comme totalement légitime et sommes disposés à y répondre favorablement dès qu'il sera possible de l'organiser.

Pour l'équipe d'intervenants,
Claude Grivel
Président de l'Unadel

III - Les fiches de territoires accompagnés

Chaque territoire rencontré est construit autour de sa Géographie et de ses histoires.

Il est difficile de tirer des enseignements communs aux 5 accompagnements tant les spécificités de chacun d'entre eux entraînent des relations entre élus, acteurs locaux et représentants des collectivités territoriales et de l'Etat différentes.

L'importance d'un travail sur les postures de chacun n'est plus à démontrer, c'est une des conditions pour que, quelque contrat que ce soit, il puisse réussir à s'élaborer, à se signer et à de mettre en oeuvre dans l'intérêt général des habitants du territoire.

Nous avons été amené à œuvrer différemment selon chaque territoire, facilitateur de dialogue ici, appui méthodologique là, simple écoutant ailleurs, plutôt avec les élus ici, avec les techniciens ailleurs, en appui aux représentants de l'Etat.

Dans tous les cas nous avons pu constater que l'association de la société civile à la co-construction de politiques ou de projets reste à développer alors que depuis 1999 elle est fortement incitée et même obligatoire.

L'obligation pour tout territoire de plus de 20.000 habitants de disposer d'un conseil de développement reste encore un objectif à atteindre. Sans parler des moyens nécessaires pour qu'un conseil de développement puisse réellement fonctionner. L'Etat a son rôle à jouer pour que cette démocratie de proximité puisse exister réellement ... c'est aussi le sens des actions que l'Unadel mène depuis 25 ans maintenant.

CC Sausseron Impressionnistes (Val d'Oise)

Ecoute réalisée par Jean Maillet et Yohan Milian lors de 4 rencontres tenues les 7/12/16, 16/12/16, 10/1/17, 9/2/17.

Le territoire : <http://www.sausseron-impressionnistes.fr/>

15 communes rurales, avec de bons revenus, au nord de Cergy-Pontoise dont la plus importante est Auvers sur Oise, au sud du territoire. La communauté est le fruit de la fusion de deux CC au 1^{er} janvier 16 et les élus cherchent à trouver un fonctionnement dans un projet modeste qui reste encore très centré autour du rôle des communes et vise au meilleur cout des services à la population.

Interlocuteurs de l'Etat rencontrés en Préfecture et sur le terrain :

Madame Courtois, Cheffe du service de la coordination des actions de l'Etat, la DDT.

Interlocuteurs du territoire rencontrés : Monsieur Giroud, Président de la CC Sausseron Impressionnistes, différents maires ou adjoints, des responsable d'entreprise ou d'association à l'occasion de l'ultime réunion consacrée à un échange autour des projets ciblés dans le contrat de ruralité.

Principal apport de l'écoute pour le territoire :

Apport d'information aux services de l'Etat sur le dispositif et en particulier l'intérêt de l'association des acteurs de la société civile aux travaux d'un projet de territoire.

Accélération de l'élaboration et la signature du contrat de ruralité avec la CC par une mise en tension des agendas.

Mise en place par les élus de la CC d'un début de concertation avec les acteurs de la société civile et mise en perspective d'une démarche de conseil de développement.

Eléments de méthodologie de travail pour les services de l'Etat pour la poursuite des montages de contrat de ruralité dans le Val d'Oise.

CC Bocage en Bourbonnais (Allier)

Ecoute réalisée par Jean Maillet et Valérian Poyau lors de rencontres tenues les 9/3/17, 6/4/17, 15/5/17.

Le Territoire : cf la fiche wikipédia plus à jour que le site de la comcom : https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_communes_du_Bocage_Bourbonnais

Territoire rural au sud ouest de Moulins, c'est une partition du Pays de Moulin, et une pétale autour de Moulin Communauté. Bourbon l'Archambault est la plus grosse commune avec 2600 habitants, les 24 autres communes ont entre 150 et 1000 habitants. Les élus sont actifs autour d'actions qui favorisent l'accueil sous toutes ses formes, c'est le fil conducteur du projet de territoires et cela entraîne les actions liées aux services pour les personnes et les entreprises.

Interlocuteurs de l'Etat rencontrés : le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, la DDT, le CD03.

Interlocuteurs du territoire rencontrés : le Président de la CC Bocage en Bourbonnais, l'animatrice de l'accueil sur le territoire.

Principal apport de l'écoute pour le territoire :

Dans une dynamique de construction progressive d'une identité et d'un projet de territoire pour les deux CC fusionnées, l'écoute aura permis de contribuer à un appropriation tant pour les élus des communes de la CC que pour les représentants des forces vives du territoire des projets de nature à conforter l'intercommunalité et à doter le territoire d'outils et de démarches favorisant l'attractivité.

L'écoute a participé de la pédagogie nécessaire pour créer ou renforcer les liens de collaboration des acteurs publics et privés du territoire du Bocage.

PETR Pays d'Auch (Gers)

Ecoute réalisée par Jean Maillet et Sylvain Pambour lors de rencontres tenues les 6/3/17, 21/4/17.

Le territoire : <http://petr-auch.fr/>

Constitué de la com d'agglomération d'Auch et de trois com (issues de la fusion de 5 CC) le PETR et l'un des trois regroupements du département. Éloigné de l'influence de Toulouse, il travaille sur son projet de territoire dans la perspective de contractualiser de manière dynamique avec la région Occitanie dans les mois à venir. Bien que Pays depuis 2002, autour de la ville d'Auch, les communes et leurs intercommunalités sont encore très centrées sur leurs projets. La sélection des projets retenus dans le contrat de ruralité l'a montré, aussi l'élaboration du projet de territoire, confié à une AMO externe est un moment important.

Auch est une agglomération avec un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Il dispose d'un conseil citoyen réputé dynamique par l'État. Le territoire du PETR ne dispose pas d'un conseil de développement... le mettre en place est un objectif à court moyen terme mais.

Interlocuteurs de l'État rencontrés : la sous-Préfète de Mirande, correspondante ruralité, les services de la Préfecture, la DDT

Interlocuteurs du territoire rencontrés : le Président sortant et la Présidente du PETR, les responsables administratifs des différents EPCI formant le PETR

Principal apport de l'écoute pour le territoire :

La dynamique « politique » du territoire tourne autour des principaux élus, ceux des intercommunalités. C'est avec un travail de « team building » des techniciens entre eux et avec la nouvelle Présidente du PETR qu'a été proposé un travail sur les enjeux de leur travail commun ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'un conseil de développement du PETR ayant également à jouer la fonction pour l'agglomération d'Auch.

CC Lamastre & Val Eyrieux (Ardèche)

Ecoute réalisée par Jean Maillet et Cécile de Blic lors de rencontres tenues les 20/1/17, 28/2/17, 14/4/17, 16/5/17

Le territoire : <https://www.valeyrieux.fr/> <https://www.lamastre.fr/?-Communaute-de-Communes>

Le contrat de ruralité porte sur les territoires de deux communautés de communes très différentes, chacune dans une vallée, Lamastre est essentiellement rurale alors que le Cheylard, siège du Val Eyrieux, a une tradition industrielle qu'atteste une ancienne voie ferrée dont le train touristique est un atout aujourd'hui. Les deux com com sont à des stades très différents dans leur gouvernance et leur administration...

Interlocuteurs de l'Etat rencontrés : Le secrétaire général de la Préfecture, correspondant ruralité, le sous-Préfet de Tournon et son secrétaire général, la DDT

Interlocuteurs du territoire rencontrés : les Présidents des deux intercommunalités, la DGS de Val Eyrieux, les VP de Lamastre :

Principal apport de l'écoute pour le territoire :

Accélération des travaux de rédaction du contrat par des échanges structurés entre les deux CC afin de dégager les éléments centraux d'un projet de territoire. Décantation progressive de projets d'intérêt commun pour le développement des deux CC, déjà liées par une histoire commune autour des programmes de la Région. Le contrat de ruralité est envisagé comme une opportunité supplémentaire pour nouer des relations permanentes entre les deux territoires-vallées.

CC Alpes Provence Verdon - ex Pays A3V - Asses, Verdon, Vaire , Var (Alpes de haute Provence)

Ecoute réalisée par Claude Grivel et Yves Gorgeu les 3 et 4 juillet 17

Le territoire : <http://www.cc-annot.org/>

Le territoire de la communauté recouvre celui de l'ancien Pays par le regroupement de 5 communautés de communes, soit 41 communes. En zone de montagne la distance se mesure également en temps pour se déplacer. Cela vaut pour les 11000 habitants de ce territoire de 1700 km² (soit 6,6 habitants par km²...) que traverse la vallée du Verdon. Castellane, la sous-préfecture est à « l'entrée » du Pays.

Interlocuteurs de l'Etat rencontrés : le sous-Préfet de Castellane dont l'arrondissement correspond au territoire de la CC

Interlocuteurs du territoire rencontrés : Président de la CC, plusieurs maires et élus de la CC et des anciennes CC, membres du conseil de développement, directeurs de la codecom et du parc naturel régional, présidents d'associations culturelles intercommunales, président et directeur du Pays A3V

Principal apport de l'écoute pour le territoire :

Tirer les premiers enseignements de la constitution d'une communauté XXL en taille et XS en population en zone de montagne. Mesurer les difficultés d'ajustement de la fiscalité entre communes à fortes ressources générées par la production d'électricité et les autres. Vérifier que la distance (en temps) est un écueil.

L'accord cadre du contrat de ruralité peut-t-il servir de socle au projet de territoire de la nouvelle communauté de communes et l'aider à élaborer et à porter prioritairement des projets plus stratégiques pour le territoire? Evoquer la question de la coopération et de la réciprocité avec le pays niçois, situé sur le même bassin versant autour de la thématique de l'eau.

Souhait exprimé par les représentants du territoire d'une restitution des échanges avec un responsable gouvernemental pour évoquer les limites actuelles de différents dispositifs et réglementations sur les territoires très peu denses et en zone de montagne. Cette restitution a lieu le 19 décembre en présence des élus communautaires, du sous-préfet et de représentants du conseil de développement notamment.



union nationale des acteurs du développement local
150, 154 rue du faubourg Saint Martin – 75010 PARIS – www.unadel.org

avec le soutien financier du **CGET**